



**Appel à Manifestation d'intérêt pour la recherche de
Licenciés du Comité d'organisation
des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Catégorie concernée : LICENCIÉS (*Lunette/ Eyewear*)

Date de publication : 26 Octobre 2020

SOMMAIRE

- 1. PRESENTATION DE PARIS 2024**
 - 1.1 CONTEXTE
 - 1.2 VISION DE PARIS 2024
 - 1.3 LES PRINCIPES CLEFS DE NOTRE COLLABORATION

- 2. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE**
 - 2.1 OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LICENCE DE PARIS 2024
 - 2.2 ENJEUX DU CONTRAT DE LICENCE
 - 2.3 PERIMETRE FONCTIONNEL DU LICENCIÉ
 - 2.4 DETAIL DU PLAN MARKETING ET COMMERCIAL DU CANDIDAT A LA LICENCE PARIS 2024
 - 2.5 CRITERES D'EVALUATION

- 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**
 - 3.1 MANIFESTATION D'INTERET ET CONTACTS
 - 3.2 PROPOSITION A REMETTRE PAR LE CANDIDAT
 - 3.3 DATES CLES ET CALENDRIER
 - 3.4 DESISTEMENT

1. PRESENTATION DE PARIS 2024

Le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est une association de droit français dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann, 75008, Paris.

1.1 CONTEXTE

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 (ci-après « Paris 2024 ») est notamment chargé de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (ci-après les « Jeux »), ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les Jeux en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux, notamment en faveur de la pratique du sport.

Les Jeux réuniront 15 000 athlètes et 13 millions de spectateurs, ainsi que de nombreux journalistes et officiels. Ils seront le plus grand événement au monde, avec 28 sports olympiques et 22 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs. Ils représentent une plateforme exceptionnelle d'expérimentation, d'innovation et de promotion pour valoriser des enjeux de marque, de développement commercial, d'innovation ou de responsabilité sociale et environnementale.

Les épreuves se dérouleront principalement à Paris, dans ou autour de sites emblématiques comme la Tour Eiffel, le Grand Palais et les Invalides, et en Seine-Saint-Denis, où se trouveront les deux sites les plus fréquentés, le Stade de France et le nouveau Centre aquatique, et le Village Olympique et Paralympique.

Les Jeux toucheront également d'autres territoires en région parisienne et en France, comme le Château de Versailles pour l'équitation, Marseille pour les épreuves de voile et plusieurs métropoles en régions pour le tournoi de football.

L'objectif de Paris 2024 est de faire vivre des partenariats créateurs de valeur et porteurs de sens pour toutes les parties, reposant notamment, en lien avec la vision de Paris 2024, sur les trois piliers principaux suivants :

- la célébration : pour contribuer à l'organisation réussie des Jeux et développer ensemble des opportunités croisées à partir du savoir-faire de chacun ;
- l'engagement : pour partager les valeurs olympiques et paralympiques avec le plus grand nombre et mobiliser autour du projet de Paris 2024 ;

- l'héritage : pour marquer l'histoire et laisser une trace positive dans la société. Les partenaires et licenciés, en collaboration avec Paris 2024, s'engageront en particulier à contribuer activement à la réalisation de projets en ligne avec la stratégie d'héritage et de durabilité de Paris 2024.

1.2 LA VISION DE PARIS 2024

Paris 2024 place le sport au cœur de son ambition. Par les émotions qu'il suscite, le sport est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Par ses valeurs, le sport est un formidable outil pour éduquer et intégrer.

Conscients de l'opportunité unique que représentent les Jeux, Paris 2024 souhaite que l'enthousiasme et l'énergie de ce projet révèlent le pouvoir du sport et ses valeurs, et fédèrent le plus grand nombre, afin de mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Cette ambition sera portée par un nouveau modèle d'organisation, des Jeux à la fois spectaculaires et durables. Des Jeux spectaculaires pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, dans une fête au cœur des villes, en créant des ponts avec la culture et l'éducation. Des Jeux durables pour inspirer les générations futures, respectueux de l'environnement.

A chaque étape de la construction des Jeux, l'état d'esprit des athlètes doit nous inspirer, ainsi que tous ceux qui construisent avec nous ce projet :

- L'exigence, pour mettre l'énergie des Jeux au service d'un projet utile et obtenir des résultats concrets ; mais aussi l'exigence de l'exemplarité, éthique, financière, sociale et environnementale ;
- La créativité, pour refuser les modèles pré établis en innovant, en osant faire différemment ;
- Le partage, pour que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre, à toutes les générations, dans tous les territoires ; le partage pour que cette ambition puisse rayonner et être portée au-delà de 2024.

La vision de **PARIS 2024**

Une **Conviction**

—
Le sport change les vies

Une **Ambition**

—
Révéler « *l'athlète* » qui
sommeille en chacun de
nous

Une **Promesse**

—
L'énergie des Jeux au
bénéfice de tous

Une **Volonté**

—
Des Jeux révolutionnaires :
spectaculaires et durables

Un **Etat d'esprit**

—
Créativité
Exigence
Partage

Paris 2024 souhaite que les Jeux soient un formidable laboratoire d'idées pour exprimer la capacité de ses partenaires et licenciés à répondre, à ses côtés, à d'importants enjeux de société. Cet événement planétaire débute dès 2020, et il est primordial d'engager dès à présent tous ceux qui font et feront réussir notre pays.

1.3 LES PRINCIPES-CLES DE NOTRE COLLABORATION

Pour réaliser cette vision, Paris 2024 a placé l'innovation et la créativité au cœur du projet des Jeux. La proposition d'idées nouvelles et audacieuses sera une priorité autant qu'un marqueur fort de l'identité des Jeux de Paris. Paris 2024 encouragera ainsi les partenaires et licenciés à inscrire l'innovation et la créativité au cœur de leur travail, tant dans la proposition de concepts, la construction des modèles d'organisation, la fourniture de biens et services et la fabrication et la distribution de produits sous licence.

Par ailleurs, Paris 2024 attire l'attention de ses partenaires et licenciés sur l'importance qu'il attache à la responsabilité sociale et environnementale (RSE). L'engagement de chaque partenaire et licencié est attendu sur sa volonté d'améliorer en continu son organisation, ainsi que sur les sujets de responsabilité sociale (conditions de travail, santé et sécurité), de responsabilité environnementale (achats, traçabilité, impact carbone, gestion des déchets) et de lutte contre la corruption.

Enfin, Paris 2024 veut concevoir des Jeux durables, au bénéfice de tous, qui se placent au service des gens et de leur environnement. Par conséquent, Paris 2024 attend de la part des acteurs engagés à ses côtés qu'ils anticipent et proposent des solutions quant à l'utilisation de leur biens et/ou services au-delà des Jeux, et ce dès la conception de ce bien ou service. Cette prise en compte implique l'ensemble des éléments constitutifs de la prestation (chaîne de production, modèle de structure développé, etc.), afin de proposer une démarche de durabilité innovante et inclusive. Les acteurs impliqués dans le projet des Jeux devront ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'héritage à la mesure de leur capacité d'action, au sein de leur organisation et lors de leur collaboration avec d'éventuels sous-traitants.

2. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE

2.1 OBJECTIFS ET PILIERS DE LA STRATEGIE DE LICENCE PARIS 2024

L'objectif principal de cet appel à manifestation d'intérêt pour l'obtention d'une licence est d'interroger le marché des fabricants de **Lunettes** afin de sélectionner les licenciés qui seront autorisés à utiliser les propriétés de marque de Paris 2024.

Cet appel à manifestation d'intérêts peut aboutir à la rédaction d'un contrat de licence impliquant le paiement par le licencié d'une redevance nécessaire à l'organisation des Jeux. Paris 2024 entend valoriser et commercialiser sur le territoire français les droits détenus par le CIO pour en tirer un revenu qui lui permettra, avec d'autres sources de financement, d'assurer la livraison de l'événement.

A cette fin, Paris 2024 a :

- l'ambition de maximiser les revenus de licence ;
- la promesse de garantir une offre de produit abordable et accessible au plus grand nombre à travers toutes les catégories de produits et tous les réseaux de vente en France ;
- la volonté de proposer une expérience de consommation inédite et innovante qui laisse un souvenir durable au-delà des Jeux.

Paris 2024 souhaite donner du sens et créer de la valeur avec ses licenciés, dans un esprit de co-construction. Ainsi, Paris 2024 appliquera une triple logique pour définir avec chaque licencié des territoires de valeur : Savoir Faire, Expérience et Héritage.

- **Savoir Faire** : chaque licencié sera mobilisé sur ses compétences et produits. Les entreprises pourront valoriser leur savoir-faire notamment en matière de fabrication et distribution de produits innovants.

- **Expérience** : Paris 2024 porte une ambition hors du commun en matière d'engagement. Les licenciés seront les premiers acteurs pour rendre l'expérience de la licence « extraordinaire », et innovante avant, pendant et après les Jeux.
- **Héritage & Durabilité** : Paris 2024 est bien plus qu'un événement sportif, c'est un projet de société. Paris 2024 est une opportunité pour les licenciés de démontrer leur valeur ajoutée sociale et environnementale en phase avec la vision de Paris 2024.

Focus sur l'enjeu Héritage & Durabilité pour la stratégie de Licence

Paris 2024 souhaite aborder les Jeux comme un projet global dont il faut maximiser l'impact pendant 5 ans et qui peut laisser un **Héritage** pendant plusieurs décennies dans de nombreux domaines : développement de la pratique sportive, engagement citoyen, éducation, inclusion sociale des personnes en situation de handicap, développement territorial, développement économique, etc.

Sur le volet **Durabilité**, Paris 2024 imagine de nouvelles façons de faire, et initie une nouvelle ère dans l'organisation des Jeux grâce à la sobriété, l'innovation et l'audace. En organisant les premiers Jeux neutres en carbone de l'Histoire, Paris 2024 veut tout d'abord montrer l'exemple en s'alignant sur les objectifs de l'Accord de Paris. Et parce que les Jeux nous invitent à voir plus grand et plus loin, nous voulons contribuer à l'accélération de la transition écologique dans le sport, les territoires et les grands événements.

Ainsi, l'engagement du licencié sera attendu sur sa volonté d'améliorer en continu son organisation, ainsi que sur les sujets de responsabilité sociale (conditions de travail, santé et sécurité au travail, inclusion, etc.) et de responsabilité environnementale (solutions bas-carbone, préservation de la biodiversité, mise en œuvre de l'économie circulaire, etc.). La conception, la fabrication et la commercialisation de produits portant la marque des Jeux, de l'Equipe de France Olympique et l'Equipe de France Paralympique et leur emballage devront refléter les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Se référer à l'annexe 1 sur l'ambition sociale et environnementale de Paris 2024 pour plus de détails sur les engagements de Paris 2024 applicables.

Le programme de licence permettra sur 4 ans, de 2021 à 2024, de s'associer à Paris 2024 et aux Equipes de France Olympique et Paralympique (selon le niveau d'engagement).

Les droits accordés à chaque licencié porteront sur l'usage sur le territoire français des propriétés de marques de Paris 2024.

Leur nature et leur ampleur résulteront, au terme de la négociation, de l'apport financier du licencié (Minimum Garanti & taux de Royautés), de ses qualifications, de ses catégories et réseaux de distribution.

2.2 ENJEUX DU CONTRAT DE LICENCE

Paris 2024 a de fortes ambitions en termes de Licence.

Le programme de Licence de Paris 2024 couvrira un éventail large de catégories de produits qui seront proposées via tous les canaux de distribution de 2021 à 2024.

L'idée est de pouvoir constituer une « dream team » de licenciés avec des objectifs ambitieux permettant aux licenciés de proposer une offre de produits variée, pour toutes les cibles, disponible dans les réseaux de distribution tels que définis avec le licencié et proposant une expérience consommateur innovante, durable et respectueuse des engagements de Paris 2024. Pour ce faire, Paris 2024 mettra à disposition des éléments graphiques de ses propriétés de marque.

Pour cela, Paris 2024 lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt pour permettre aux licenciés de se positionner sur les différentes catégories de produits en précisant les cibles, les marques de Paris 2024 et les réseaux de distribution envisagés (se référer au tableau en Annexe 2).

La délimitation du périmètre de chaque contrat de licence résultera de la ou des catégories de produits, sous réserve des catégories dont le CIO relâchera les droits, ainsi que de la ou des cibles, du ou des réseaux de distribution sur lesquels les candidats souhaiteront se positionner en accord avec Paris 2024.

Il est entendu qu'aucune exclusivité de catégorie de produits ne sera accordée, et que Paris 2024 se réserve le droit d'allouer les propriétés de marques à ses licenciés.

Le licencié s'engagera à utiliser les éléments graphiques convenus sans pouvoir y associer son logo (or cas de collaboration spécifique) et dans le respect scrupuleux du guide d'usage des marques et des propriétés graphiques de Paris 2024.

Il s'engagera à utiliser les outils mis à disposition par Paris 2024 notamment pour l'approbation des produits.

Le licencié reconnaît et accepte que les licenciés mondiaux du CIO bénéficient du plus haut niveau de droits de marketing et de fourniture de produits et services au niveau mondial concernant, entre autres, Paris 2024, les Jeux, le CNOSF, le CPSF, l'Équipe de France Olympique et l'Équipe de France Paralympique en relation avec certaines catégories de produits.

Le licencié s'engagera en outre à coopérer avec Paris 2024 et à agir de bonne foi envers les licenciés mondiaux du CIO, afin de permettre à la fois au licencié et aux licenciés mondiaux du CIO d'activer pleinement et correctement leurs catégories de produits respectives dans un esprit de partenariat.

Afin d'éviter tout risque de contrefaçon, le partenaire licencié aura l'obligation d'apposer l'hologramme officiel des Jeux fourni par un partenaire exclusif du CIO pour chaque produit (packaging, étiquette, etc.) et à ses frais.

Pour mémoire, il est à noter la présence obligatoire du logo de Visa, Partenaire TOP mondial des Jeux Olympiques, sur les étiquettes de prix des produits.

2.3 PERIMETRE FONCTIONNEL

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt couvre le droit pour les licenciés sélectionnés dans la catégorie **Lunette** de procéder à :

- Fabrication de produits sous licence
- Distribution des produits en réseaux de vente
- Promotion d'aide à la vente des produits sous licence

Ce droit est accordé en contrepartie du paiement à Paris 2024 d'un apport financier, tel que précisé à l'article 2.5.

2.4 DETAIL DU PLAN MARKETING ET COMMERCIAL DU CANDIDAT A LA LICENCE

Dans le cadre du présent appel à partenariat de licence, comme indiqué ci-dessus, Paris 2024 invite les candidats à préciser au sein du dossier :

- La catégorie : Lunette
- Les marques : Paris 2024 (2021), Allez les Bleus (2021), Equipe de France (Octobre 2021), Mascotte (2022)
- Les cibles : hommes, femmes, enfants
- Les réseaux de distribution envisagés par enseigne ;

- Les typologies de produits (Vue, Solaire Loisir, Solaire Performance);
- Collection par typologie, marque, cible par année
- Les positionnements de prix envisagés (wholesale & retail);

- Les engagements RSE de fabrication et de distribution des catégories de produits concernées : conditions de fabrication, packaging, transport, gestion des stocks invendus, etc. ;

- Outils marketing :
 - Concept de produits avec application graphique des propriétés de Paris 2024 ;
 - Outils d'aide à la vente utilisés pour la promotion du produit Paris 2024 ;

- Business Plan : Volume de vente par cible, typologie produit, marque, réseau de vente (Annexe 2 à compléter par année et consolidé)

- Les conditions financières (Minimum Garanti + Royautés + Fond Marketing Commun);

- Retroplanning commercial et marketing ;

- Les avantages concurrentiels.

2.5 CRITERES D'EVALUATION

Plusieurs critères, ainsi hiérarchisés, seront utilisés pour déterminer le (ou les) licencié e(s) retenu(s) :

1. **Valeur de l'apport financier :**
 - Business Plan en Annexe 2 à compléter
 - Proposition de **Minimum Garanti, Taux de royalties, Fond Marketing Commun**
2. **Qualité de la proposition du candidat**, appréciée notamment au regard du plan commercial et marketing de l'offre et de la distribution de produits sous licence du candidat (présenté en section 2.4) ;
3. **Alignement avec les ambitions sociales et environnementales de Paris 2024** : modalité de fabrication, économie circulaire, neutralité carbone et préservation de l'environnement, innovation sociale, inclusion des personnes en situation de handicap et création de valeur sur les territoires (cf. annexe 1) ;
4. **Contribution au rayonnement du projet :**
 - Capacité à déployer le plan marketing et tous les outils de promotion d'aide à la vente des produits des marques Paris 2024 du licencié ;
 - Capacité du candidat à innover sur le projet de licence Paris 2024 ;
5. **Références :**

Qualité des références clients significatives sur le périmètre qu'il propose de couvrir, idéalement dans un contexte de croissance rapide ;

Importance des expériences dans le domaine de la licence avec des acteurs majeurs du marché ;
6. **Capacité** : Adéquation des ressources financières et humaines en France pour porter le projet de licence Paris 2024 ;

Ces critères pourront le cas échéant être précisés au moment de la négociation avec les candidats retenus. L'analyse des propositions finales sera soumise au comité des partenaires et licenciés de Paris 2024, qui validera l'offre retenue en s'assurant qu'elle représente la meilleure solution économique et opérationnelle pour le développement d'une gamme de produits sous licence cohérente avec les ambitions et engagements de Paris 2024.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 MANIFESTATION D'INTERET - CONTACTS

- La personne autorisée à prendre des décisions au nom du Licencié pendant le processus de recherches de licenciés doit **manifeste l'intérêt de son organisation par email** à Licensing@paris2024.org
- Toutes les questions doivent être envoyées par email à l'adresse suivante avant le **4 décembre** : Licensing@paris2024.org

3.2 PROPOSITION A REMETTRE PAR LE CANDIDAT

Le licencié est invité à remettre une note reprenant l'ensemble des éléments visés dans les critères d'évaluation (article 2.5)

3.3 *DATES CLES ET CALENDRIER*

Date de réception des candidatures : les candidatures doivent être adressées par email (licensing@paris2024.org) avant le **7 décembre 2020**. Paris 2024 engagera avec les candidats retenus des négociations de gré à gré ayant vocation à aboutir à la formalisation d'une offre finale.

3.4 *DESISTEMENT*

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt n'engage pas Paris 2024 dans des actions spécifiques. Paris 2024 se réserve le droit de :

- Arrêter librement le processus de choix de licenciés,
- Rejeter une, plusieurs ou toutes les propositions avant ou après leur réception

ANNEXE 1

AMBITION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE PARIS 2024

CINQ ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

Paris 2024 a choisi de concentrer son action sur 5 grands engagements prioritaires. Ces engagements guident les Licenciés de Paris 2024 dans le déploiement d'innovations durables et créatrices de valeur pérenne pour les territoires.



Une démarche d'achats responsables fondée sur 5 engagements ambitieux

ENGAGEMENT 1 Démarche d'économie circulaire

Les Jeux étant de durée limitée, Paris 2024 s'engage à déployer des solutions favorisant le meilleur usage possible des achats restants après l'évènement, en accord avec les principes de l'économie circulaire et les ambitions d'héritage de Paris 2024. La démarche d'économie circulaire de Paris implique également de limiter autant que possible l'utilisation des ressources et la production de déchets.

Les attentes de Paris 2024 en matière d'économie circulaire couvrent les enjeux suivants :

- **L'optimisation des quantités de matières et l'intégration de matière renouvelable, recyclée et / ou réutilisée ;**
- **La durée d'utilisation des produits ;**
- **Les solutions de seconde vie des produits telles que le réemploi et la réutilisation ;**

- La **gestion des déchets et le recyclage** ;
- La **prévention des emballages et l'élimination des superflus**.

ENGAGEMENT 2 Neutralité carbone et préservation de l'environnement

Paris 2024 s'engage sur l'organisation de Jeux neutres en carbone et respectueux de l'environnement (biodiversité, eau, air).

Les attentes de Paris 2024 en matière de neutralité carbone et de préservation de l'environnement couvrent les enjeux suivants :

- La réduction des **émissions GES** ;
- Les **sources** et les **consommations d'énergie** ;
- La **conservation, l'utilisation et l'accès à l'eau** ;
- La **protection de la biodiversité et des habitats naturels** ;
- Le **bien-être animal** ;
- La prévention des **pollutions** ;
- L'utilisation de **matériaux synthétiques** obtenus par procédés chimiques (ex. matières plastiques) ;
- **Traçabilité** des matières premières.

Il est par ailleurs attendu de la part de tout Licencié :

- dans le choix de matériaux de privilégier les matériaux issus de sources renouvelables produits de manière respectueuse de l'environnement ou les matériaux synthétiques, y compris certains éléments recyclés. Exemples de matériaux préférés :
 1. Tissu : tissu fabriqué à partir de fibres naturelles produites dans le respect de l'environnement (coton bio, lin, bambou, par exemple) ou à base de fibres recyclées (par exemple, un filet en PET).
 2. Plastique : plastique d'origine végétale ou plastique recyclé. Évitez le PVC, dont le cycle de vie génère des dommages environnementaux importants.
 3. Papier : Papier à haute teneur en matières recyclées (idéalement à 100%), sans chlore et provenant de forêts gérées de manière durable (certification FSC).
 4. Bois : Bois issu de forêts gérées de manière durable (certification FSC).
 5. Métal : métal recyclé.
- Optimisation du cycle de vie de l'emballage : si un emballage est nécessaire, minimisez son empreinte environnementale :
 - 1- Réduire au minimum sa taille et / ou son poids et éviter les couches d'emballage inutiles ;
 - 2- Donner la priorité à l'utilisation de matériaux renouvelables (papier, plastique d'origine végétale, par exemple) ou de matériaux recyclés (plastique recyclé, par exemple) ;
 - 3- S'assurer qu'il peut être facilement réutilisé ou recyclé Matériaux sains ;
 - 4- Évitez les substances et les matériaux (contenus dans l'emballage et le produit) qui présentent un risque pour la santé humaine et l'environnement, en particulier les substances inscrites aux annexes XIV et XV du règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) ou énumérées dans le Règlement (CE) REACH).

- La communication : mettre en valeur les références environnementales pertinentes du produit sur le produit lui-même ou sur son emballage (par exemple, « produit fabriqué à partir de matériaux recyclés ») afin de rehausser l'histoire de votre produit.

ENGAGEMENT 3 Innovation sociale

Paris 2024 s'engage à soutenir les initiatives et les acteurs innovants qui luttent contre toutes les formes d'exclusion sociale et inventent des modèles plus inclusifs.

Les attentes de Paris 2024 en matière d'innovation sociale couvrent les enjeux suivants :

- Les **conditions de travail**, la **protection sociale** et le **dialogue social** ;
- La **santé** et la **sécurité au travail** ;
- Le **devoir de vigilance dans la chaîne d'approvisionnement**, le **respect des droits de l'Homme, des droits fondamentaux au travail et droits des communautés** ;
- **L'égalité des chances**, la **diversité** et **l'inclusion des publics fragiles** ;
- La **santé** et la **sécurité des consommateurs** et des **usagers** ;
- La **protection des données** et de la **vie privée des usagers** et des **consommateurs** ;
- **L'éthique** et la **lutte contre la corruption**.

ENGAGEMENT 4 Inclusion des personnes en situation de handicap

Paris 2024 s'engage à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, tant à travers l'inclusion professionnelle et sociale, dans la proposition de produits et de services accessibles que dans la promotion d'actions qui contribuent à faire évoluer leur prise en compte dans la société.

Les attentes de Paris 2024 en matière d'inclusion des publics, des travailleurs et des usagers handicapés couvrent les enjeux suivants :

- **L'accessibilité universelle** ;
- **L'insertion professionnelle** des personnes en situation de handicap.

ENGAGEMENT 5

Création de valeur sur les territoires

Paris 2024 s’engage à contribuer à la création de valeur économique, sociale et environnementale pérenne sur les territoires.

Les attentes de Paris 2024 en matière de création de valeur sur les territoires couvrent les enjeux suivants :

- Le **développement économique** et d’opportunités d’emploi pérenne notamment pour les publics qui en sont éloignés ;
- Le **développement d’innovations, de technologies, de compétences et de savoir-faire locaux**;
- Le **soutien des communautés locales** et les investissements sociaux.

SYSTEME DE NOTATION RESPONSABLE

- **Trois niveaux de performance évalués**

Pour chacun de ses engagements, Paris 2024 a défini trois niveaux de critères correspondant à différents niveaux d’ambition des prestataires potentiels : « BRONZE » (basique), « ARGENT » (bon) et « OR » (excellent).

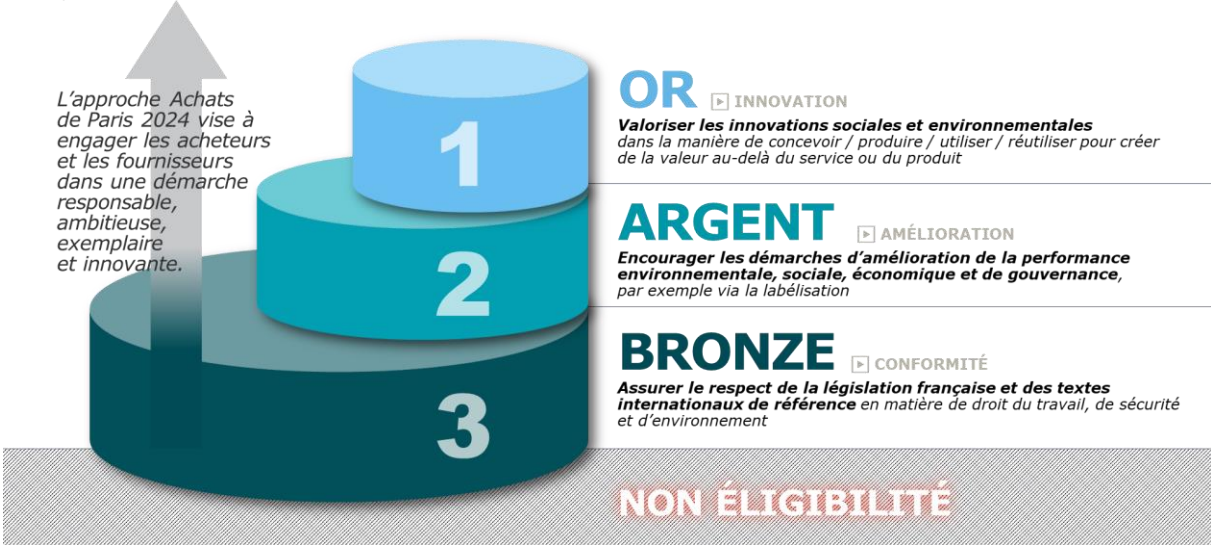


Figure 1. Trois niveaux de critères de durabilité

Les critères de niveau BRONZE sont **obligatoires** et correspondent aux **exigences minimales que doivent remplir les fournisseurs et les partenaires de Paris 2024 des différentes catégories d’achats.**

Tout candidat ne respectant pas de ces critères serait automatiquement exclu du processus de sélection.

Comme base des cinq engagements prioritaires, les fournisseurs et les partenaires doivent à minima se conformer :

- A la **législation en vigueur et aux réglementations applicables en matière de Droits de l'Homme, de relations et de conditions de travail, de santé et sécurité, de responsabilité environnementale ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption** ; ainsi qu'aux **textes internationaux de référence** tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur les entreprises et droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, le Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'Accord de Paris. Le chapitre Obligations réglementaires rassemble et décrit les obligations réglementaires applicables aux différentes catégories d'achats.
- Aux ambitions de Paris 2024 en matière de **neutralité carbone** qui entraîne la nécessité pour les candidats de **donner les éléments d'information nécessaires à l'établissement et à la mesure de l'impact environnemental du produit ou du service**.

Les critères de niveaux **ARGENT** et **OR** sont **les objectifs visés** et permettent de restreindre la liste de fournisseurs qui satisfont à la totalité des critères obligatoires.

Ces critères correspondent à des **exemples de bonnes pratiques et de démarches vertueuses susceptibles d'être déployées par les fournisseurs et les partenaires** pour chacun des cinq engagements prioritaires. Les exemples proposés dans les fiches le sont à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs des dispositifs pouvant être présentés par les fournisseurs ou les partenaires pour démontrer leur niveau d'ambition.

- Les critères de **niveau ARGENT** correspondent aux **démarches d'amélioration de la performance environnementale, sociale et de gouvernance des organisations**, d'actions concrètes visant à **réduire les externalités sociales et environnementales négatives tout au long du cycle de vie du produit ou service**, au-delà des exigences minimales.
- Les critères de **niveau OR** correspondent aux **pratiques innovantes et aux solutions créatrices de valeur visant spécifiquement à résoudre un ou plusieurs enjeux sociaux et environnementaux**. Ces pratiques et ces solutions tendent à être déployées par des acteurs chez lesquels la durabilité est directement intégrée dans la stratégie business et structure leur modèle d'affaires et de production.

En pratique, les candidats doivent fournir à Paris 2024 des informations claires, précises et fiables sur les démarches qu'ils entreprennent pour chaque niveau d'ambition. Le processus d'appel à manifestation d'intérêt leur donne la possibilité de valoriser leurs engagements responsables en décrivant et en fournissant des éléments de preuve tangible sur les bonnes pratiques, les certifications et les labels, les initiatives et les partenariats déployés pour améliorer leur performance sociale et environnementale tout au long du cycle de vie, assurer la meilleure utilité possible aux produits et services après les Jeux, et proposer des solutions créatrices de valeur sur les volets économiques, sociaux et environnementaux. Dans le cadre du processus d'appel à manifestation d'intérêt, il est conseillé de communiquer ces exemples de démarches et de bonnes pratiques aux candidats afin de garantir une bonne compréhension des ambitions et des attentes de Paris 2024 par l'ensemble des prestataires potentiels, y compris les petits acteurs moins familiers des processus d'appels d'offre. Par ailleurs, il sera nécessaire de préciser que Paris 2024 se réserve le droit de demander des compléments d'information sur tout élément de réponse proposé et que le Licencié pourra être soumis, s'il est retenu, à des audits de contrôle de ses engagements.

CRITERES A RESPECTER EN CAS D'ATTRIBUTION

Niveau BRONZE

<input checked="" type="checkbox"/> Fournir les documents qui prouvent l' établissement, la mise en place et la publication d'un plan de vigilance raisonnable (pour les sociétés par actions employant, en leur sein ou dans leurs filiales, au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 salariés dans le monde).	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir des certificats REACH ou un numéro d'enregistrement lorsque le fournisseur utilise ou met en circulation des matières soumises au règlement.	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir une attestation sur l'honneur concernant le respect des obligations réglementaires en matière d' accessibilité et de droits des personnes handicapées et l'autorisation d'être soumis à d'éventuels audits sociaux de la part de Paris 2024.	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir une attestation sur l'honneur concernant le respect des obligations réglementaires en matière d' emploi des travailleurs handicapés	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir une attestation sur l'honneur concernant le respect des obligations fixées par les réglementations européenne et française en matière de déchets	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir une attestation sur l'honneur concernant le respect des obligations fixées par les réglementations européenne et française sur les produits et les emballages en plastique à usage unique	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir une attestation sur l'honneur concernant le respect des conventions internationales du droit du travail émises par l'Organisation Internationale du Travail et l'autorisation d'être soumis à d'éventuels audits sociaux de la part de Paris 2024.	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir une attestation de la mise en place d'un dispositif interne d'anticorruption et d'alerte ainsi qu'une procédure d'évaluation des tiers.	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir des preuves de respect des obligations introduites par projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (à venir, actuellement à l'étude)	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir une attestation sur l'honneur concernant le respect des exigences minimales de Paris 2024 en matière d' approvisionnement et d'utilisation des matières plastiques, du bois, des métaux et des minerais .	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournir des éléments mesurables quantitatifs concernant l' impact environnemental de leur(s) produit(s) , à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Au minimum, la présentation de l'empreinte carbone du/des produit(s) / service(s) sur l'ensemble du cycle de vie; <input checked="" type="checkbox"/> Dans l'idéal, l'analyse de cycle de vie (ACV) du produit qui constitue l'outil le plus abouti en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts 	

environnementaux. L'ACV prend en compte les impacts de la conception à la destruction du produit.

Niveaux ARGENT et OR

Les tableaux suivants présentent des exemples de bonnes pratiques et de démarches vertueuses susceptibles d'être déployées par les fournisseurs et les partenaires pour chacun des cinq engagements, et répartis en fonction de leur niveau d'exigence. Les exemples listés le sont à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs des dispositifs pouvant être présentés par les fournisseurs ou les partenaires.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres, l'acheteur peut communiquer ces exemples de démarches et de bonnes pratiques aux candidats afin de garantir une bonne compréhension sur les ambitions et les attentes de Paris 2024 pour l'ensemble des prestataires potentiels, y compris les petits acteurs moins familiers des processus d'appels d'offre.

Par ailleurs, il sera nécessaire de préciser que Paris 2024 se réserve le droit de demander des compléments d'information sur tout élément de réponse proposé et que le prestataire pourra être soumis, s'il est retenu, à des audits de contrôle de ses engagements.



GRAND ENGAGEMENT DE PARIS 2024

DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Paris 2024 s'est engagé à ne pas créer de déchets sur toute la durée des JOP et à s'assurer que tout produit ou service qui serviront aux JOP trouveront des débouchés post JOP.

L'ensemble des fournisseurs et partenaires doit contribuer à cet engagement.

Leur engagement dans ce sens doit être valorisé au moment des achats.

DEMANDE FIGURANT DANS L'AMI

Présenter les solutions identifiées pour maximiser la réutilisation des produits /services post JOP et préciser la manière dont vous gérez les déchets créés tout au long de votre chaîne de valeur.

NIVEAU ARGENT – AMÉLIORATION

- Solutions adoptées pour maximiser la **réutilisation et / ou la recyclabilité des produits** (ex : articles fabriqués à partir de composants faciles à recycler, faciles à séparer par l'utilisateur final)
- Initiatives pour **minimiser l'utilisation d'emballages** de vente ou de transport, de la production à la distribution du produit
- Choix d'emballages en matières premières renouvelables et / ou recyclées, et réutilisables, recyclables et / ou compostables** (par ordre de priorité)

NIVEAU OR - INNOVATION

- Modèle d'affaires innovant ayant inscrit **l'économie circulaire au cœur de sa stratégie d'entreprise**, par exemple en utilisant de la matière réutilisée ou recyclée - y compris dans le cadre d'une certification (ex. Recycled Claim Standard, etc.) – et/ou en offrant des solutions de fin de vie grâce auxquelles la matière / le produit reste une ressource créatrice de valeur et non un déchet – y compris dans le cadre d'une certification (ex. Cradle to Cradle®).

- Partenariats avec des éco-organismes ou dispositifs de collecte et de valorisation**, et attestation de contribution volontaire à un éco-organisme, de mise en place des systèmes individuels de collecte et de valorisation (si existant, en fonction de type de produit)



GRAND ENGAGEMENT DE PARIS 2024

NEUTRALITÉ CARBONE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Paris 2024 s'est engagé à réaliser des Jeux neutres en carbone. L'ensemble des fournisseurs et partenaires doit contribuer à cet engagement ainsi qu'à la préservation d'environnement.

DEMANDE FIGURANT DANS L'AMI

Préciser son empreinte carbone et détailler les mesures prises pour maîtriser, atténuer ou neutraliser son impact carbone, et préserver l'environnement tout au long de sa chaîne de valeur.

NIVEAU ARGENT – AMÉLIORATION

- Politique et mesures prises pour **réduire les principales émissions de GES tout au long du cycle de vie du produit.**
- Politique et mesures prises pour **réduire les impacts négatifs, directs ou indirects, sur la biodiversité** (faune et flore) tout au long du cycle de vie des produits
- Initiatives pour **limiter la quantité de matériaux utilisés**
- Innovations** permettant des **économies d'énergie, d'eau ou d'autres ressources** tout au long du cycle de vie des produits
- Limitation de l'impact environnemental du transport** tout au long du cycle de vie des produits (ex : optimisation des modalités d'acheminement, transports alternatifs...)
- Présentation de la **politique et du système de management environnemental** de l'organisation et/ou des démarches de certification associées (ex. ISO 14 001)

NIVEAU OR - INNOVATION

- Mesures détaillées de réduction et compensation des émissions non-réductibles de GES** (avec détail des raisons pour lesquelles les émissions GES restantes ne peuvent pas être évitées), avec en priorité des actions de compensation interne (« insetting ») sur ses opérations et sa propre chaîne d'approvisionnement (équivalent scope 1, 2 et 3 d'un bilan GES) ou à travers des actions de compensation externe (« offsetting ») grâce au financement d'actions de réduction ou de stockage des émissions GES en-dehors du périmètre global de l'entreprise.
- Stratégie d'**approvisionnement et de production au plus près des lieux de consommation** (circuit court).
- Démarches pour **contribuer à la régénération de la biodiversité** et des milieux naturels.
- Démarches pour contribuer aux **grandes initiatives environnementales** sectorielles ou de filière.



GRAND ENGAGEMENT DE PARIS 2024

INNOVATION SOCIALE

Paris 2024 s'est engagé à soutenir les initiatives et les acteurs innovants sur les volets sociaux susceptibles d'inventer des pratiques vertueuses.

DEMANDE FIGURANT DANS L'AMI

Préciser et détailler les démarches en matière de responsabilité sociale et d'innovation menées sur les volets sociaux, et la manière dont celles-ci influencent son modèle d'affaires et de revenus.

NIVEAU ARGENT – AMÉLIORATION

- Politique et mesures prises pour **éliminer les produits dangereux de la chaîne d'approvisionnement** et choix de produits exempts de substances dangereuses assurant un degré élevé de protection de la santé humaine (ex. certification des produits selon GOTS, OEKO TEX Made in Green, ou Bluesign ; engagement public à respecter Zero Discharge of Hazardous Chemicals Manufacturing Restricted Substance List (ZDHC MSRL) ou des standards plus stricts).
- Mesures prises pour **identifier et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales**, la santé et la sécurité des personnes dans l'entreprise et tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que pour faire évoluer ses activités et sa chaîne d'approvisionnement vers le paiement de salaires minimum vitaux.
- Mesures prises pour **contribuer au commerce équitable et à l'accompagnement de communautés locales**, y compris dans le cadre d'une labellisation des produits (ex. Fair Trade, etc.)
- Politique et actions de **promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, y compris dans le cadre d'une démarche de certification de

NIVEAU OR - INNOVATION

- Solutions innovantes, rentables et à fort potentiel de duplication et d'impact pour répondre à des besoins sociaux** nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions du marché conventionnel, par exemple nouveau mode de consommation (location, seconde main, etc.)
- Démarche pour **impliquer et coopérer avec les usagers dans la conception du produit**
- Mise en place d'une **gouvernance participative** au sein de la structure
- Démarches de mesure et de communication sur l'impact social des articles** (ex: produits d'artisanat local, produits fabriqués par des publics en insertion, etc.)
- Dispositif post-utilisation à impact social** (ex : dons des produits au profit d'associations et de fédérations sportives, collaboration avec des structures de collecte et de valorisation du textile permettant l'insertion de publics fragiles par l'activité économique, etc.)
- Modèle de **management centré sur le développement des capacités et de l'employabilité de publics fragiles ou défavorisés**.
- Mesures pour **améliorer les compétences des collaborateurs en matière de mesure et de création d'impacts sociaux et**

<p>l'organisation (ex. label international Gender Equality European Standard).</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Actions de promotion de la diversité au travail et de l'égalité des chances, y compris dans le cadre d'une démarche de certification de l'organisation (ex. label Diversité). <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires, fournisseurs et sous-traitants favorisant l'emploi de personnes fragiles ou défavorisées. <input checked="" type="checkbox"/> Présentation de la politique et du système de management social et sociétal de l'organisation et/ou des démarches de certification associées (ex : standard SA 8000, label LUCIE 26 000 ou B Corp) <input checked="" type="checkbox"/> Mesures en faveur de la montée en compétences des acteurs sur la gestion et la réduction des risques sociaux et environnementaux tout au long de sur la chaîne de valeur. 	<p>environnementaux positifs tout au long de la chaîne de valeur.</p>
---	--

 **GRAND ENGAGEMENT DE PARIS 2024**
INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
 Paris 2024 s'est engagé à soutenir l'intégration des personnes en situation de handicap, de manière directe ou indirecte.

DEMANDE FIGURANT DANS L'AMI
 Préciser et détailler les initiatives, mesures, pratiques développées pour favoriser l'accessibilité universelle à tout pour tous et l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs en situation de handicap.

<p>NIVEAU ARGENT – AMÉLIORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Démarches favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap (accessibilité, travaux spécifiques, etc...), y compris dans le cadre de partenariats avec des fournisseurs réguliers agissant en faveur de l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés, dans le cycle de vie de l'entreprise / du projet et de la représentation des salariés handicapés dans ces structures. <input checked="" type="checkbox"/> Actions de sensibilisation visant à faire évoluer le regard sur le handicap au travail 	<p>NIVEAU OR - INNOVATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Innovations (techniques, services, ...) développées par l'entreprise pour une plus grande inclusion sociale des personnes handicapées. <input checked="" type="checkbox"/> Création d'emplois durables à destination de personnes en situation de handicap (avec nombre d'emplois concernés, types de contrat (cdi, cdd)), temps plein/temps partiel) et objectifs de création d'emplois <input checked="" type="checkbox"/> Parcours de formations adaptées favorisant le développement de
--	---

(cette initiative peut passer à un niveau OR pour les TPE et entreprises artisanales).

compétences et l'employabilité des personnes en situation de handicap et/ou **parcours d'apprentissage** avec des établissements médico-social de travail protégé de type **ESAT**.

